



**ASSOCIATION JEUNESSE
ET HABITAT
16 rue Bernard Palissy
37000 TOURS**



**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels.**

Exercice clos le 31/12/2025.

S.A.S. au capital de 499 720 €
1, rue le Corbusier – BP n°7 37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 42 26 93
Télécopie : 02 47 42 26 09
contact@rba.fr
www.rba.fr

RC Tours B 328 044 847
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre de la région Centre Val de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Versailles et du Centre



> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

I – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association JEUNESSE ET HABITAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association JEUNESSE ET HABITAT à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable » dans les « Règles et méthodes comptables » en Annexe des comptes annuels :

➤ Changement de méthode comptable : « Ces comptes sont établis en application des nouvelles normes comptables, impliquant la mise en place de la modernisation des états financiers. L'Association a appliqué en 2025, le règlement ANC 2022-06, rentré en vigueur sur l'exercice. Ce nouveau règlement, qui modifie le règlement ANC 2014-03, entraîne principalement des évolutions dans la présentation des états financiers : ces évolutions sont décrites ci-dessous :

- Suppression et reclassement dans les postes correspondants de charges des transferts de charges : #791 vers #649 pour un montant de 39 005,52€ au 31/12/2025.
- Suppression et reclassement dans les postes correspondants de charges des transferts de charges : #791 vers #6419 pour un montant de 284,38€ au 31/12/2025.
- Suppression et reclassement du #777 vers le #747 pour un montant de 108 997,81€.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous relevons :

- ✚ La comptabilisation des subventions d'investissements reçues en fonds propres. Nous avons vérifié la conformité de la comptabilisation conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

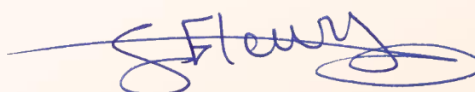
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fondettes,
Le 8 juin 2026

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes



Sandrine FLEURY
Mandataire

COMPTES ANNUELS

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	409 481,08	43 953,74	365 527,34	387 418,92
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 812,29	6 662,15	13 150,14	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				82 989,91
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	4 670 519,71	1 126 339,76	3 544 179,95	3 634 924,52
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	77 843,21	98 716,10	(20 872,89)	5 487,88
	Autres immobilisations corporelles	667 227,38	402 538,96	264 688,42	304 289,51
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières				
	Participations		50 000,00	(50 000,00)	(50 000,00)
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	201 555,99		201 555,99	198 719,49
	Prêts	47 209,84		47 209,84	47 209,84
	Autres immobilisations financières	37 275,08		37 275,08	34 592,98
	Total II	6 130 924,58	1 728 210,71	4 402 713,87	4 645 633,05
	Stocks et en-cours				4 810,17
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 922,60		3 922,60	
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	522 122,22	210 036,30	312 085,92	205 748,19
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	260 717,98		260 717,98	308 729,48
	Charges constatées d'avance	38 895,28		38 895,28	90 097,91
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	302 175,71		302 175,71	516 780,34
	Total III	1 127 833,79	210 036,30	917 797,49	1 126 166,09
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	7 258 758,37	1 938 247,01	5 320 511,36	5 771 799,14

Voir attestation de l'expert-comptable

1

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 069 080,35	1 042 418,67
	Autres		
	Report à nouveau	(151 166,49)	(129 628,83)
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	(25 579,61)	1 082,07
	Excédent ou déficit de l'exercice	(232 274,14)	(21 537,66)
	Situation nette (sous-total)	660 060,11	892 334,25
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 863 331,80	1 924 133,11
	Provisions réglementées		
	Total I	2 523 391,91	2 816 467,36
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	42 961,00	89 828,09
	Total IV	42 961,00	89 828,09
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 598 534,98	1 659 720,84
	Emprunts et dettes financières divers	208 015,86	235 492,70
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	267 017,54	357 912,46
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	460 029,84	429 417,86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 041,02	92 106,94
	Autres dettes	24 852,54	17 044,62
	Produits constatés d'avance	182 666,67	73 808,27
	Total V	2 754 158,45	2 865 503,69
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	5 320 511,36	5 771 799,14

Voir attestation de l'expert-comptable

2

1/23

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(200 497,46)	(151 128,78)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		2 968,85	5 296,75
	Autres intérêts et produits assimilés		91,72	412,44
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			3 060,57	5 709,19
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			50 000,00
	Intérêts et charges assimilées		34 104,25	27 039,25
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			34 104,25	77 039,25
RESULTAT FINANCIER			(31 043,68)	(71 330,06)
RESULTAT COURANT avant impôts			(231 541,14)	(222 458,84)
Produits exceptionnels				269 181,38
Charges exceptionnelles				67 372,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL				201 809,18
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			733,00	888,00
TOTAL DES PRODUITS			4 984 294,29	5 473 669,79
TOTAL DES CHARGES			5 216 568,43	5 495 207,45
EXCEDENT ou DEFICIT			(232 274,14)	(21 537,66)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Voir attestation de l'expert-comptable

4

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	
----------------------------	---------------------------------	---

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Compte tenu des engagements pris par l'Administration fiscale avec l'ensemble des Foyers de Jeunes Travailleurs, ceux ci sont considérés comme non imposables aux impôts commerciaux tant qu'ils respectent les règles édictés par l'administration fiscale.

Voir attestation de l'expert-comptable

5

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Règles et Méthodes Comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

L'Association Jeunesse et Habitat a pour objet :

- De favoriser l'émancipation des jeunes, de créer les conditions de leur socialisation par l'habitat et par toutes formes d'incitations ou d'actions dans des domaines où se forge la qualification sociale des jeunes : vie quotidienne, restauration, bien-être, mobilité, emploi, formation, loisirs, culture ... ainsi que par le brassage social, culturel et générationnel;
- De mettre en oeuvre et d'offrir tous services nécessaires à la réalisation de ses objectifs et d'ouvrir certains d'entre eux (notamment la restauration associative, l'habitat en secteur diffus, la culture et les loisirs) à toute catégorie ou groupe de population, sans distinction d'origine, de sexe, de religion, intéressé par l'objet social et adhérant à l'association, afin de promouvoir la pluralité des échanges et l'exercice de la citoyenneté;
- D'associer les adhérents à la construction des réponses permettant les conditions de réussite de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes;
- D'informer l'opinion et les pouvoirs publics des réalités de la jeunesse perçues par l'association, observateur privilégié des attentes et des pratiques sociales de cette population, et ainsi contribuer à l'élaboration des politiques publiques établies à son intention.

Voir attestation de l'expert-comptable

6

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers dont le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 320 511** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 984 294** euros et un total **charges** de **5 216 568** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-232 274** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

. Cependant, pour respecter les nouvelles normes comptables en matière d'actif par composants, l'Association a décomposé en 2005 l'immeuble du 16/24 rue Bernard Palissy et les amortissements correspondants en utilisant la méthode prospective.

La même décomposition a été effectuée sur les subventions d'investissement reçues pour le dit immeuble.

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Voir attestation de l'expert-comptable

7

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Règles et Méthodes Comptables

Changement de réglementation comptable :

Les dispositions du règlement ANC précité sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Ce changement de réglementation se traduit par :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique de transfert de charges,
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature,
- de nouveaux modèles d'états financiers.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.

Les modifications suivantes ont notamment été apportées (*à adapter si nécessaire*) :

Anciens comptes	Nouveaux comptes	Montants comptabilisés
6712.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	6582.. Pénalités, amendes fiscales et pénales	Néant
675... Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	652... Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	Néant
775... Produits de cession d'éléments d'actif	757... Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Néant
777... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	747... Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	108 997,81 €
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements de formations)	649... Remboursements de formations	39 005,52 €
791... Transferts de charges d'exploitation (avantages en nature)	6419... Avantages en nature	Néant
791... Transferts de charges d'exploitation (remboursements d'assurances)	7587.. Indemnités d'assurance	284,38 €

Voir attestation de l'expert-comptable

8

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement. Les modifications suivantes ont notamment été apportées :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles »
- Reclassements entre des lignes du bilan ou du compte de résultat. Par exemple :
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, les immobilisations en cours sont désormais regroupées avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative 2024 du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est désormais parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
- Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges en application de la disposition spécifique prévue par le règlement sur ce sujet. Ainsi, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat 2024 seront présentés dans la colonne comparative 2024 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements ont été calculés sur la durée normale d'utilisation des biens utilisant le système linéaire.

Les durées de vie et mode d'amortissements utilisés sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Mode	Taux
Constructions, structures	Linéaire	2 %
Constructions, composants menuiserie, plomberie, électricité	Linéaire	4 %
Constructions, composants revêtements de sols	Linéaire	8,33 %
Agencements	Linéaire	10 à 25 %
Matériel et outillage	Linéaire	10 à 25 %
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	20 et 25 %
Mobilier	Linéaire	10 à 25 %

Titres de participation

Voir attestation de l'expert-comptable

9

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Règles et Méthodes Comptables

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultat d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Rémunérations allouées aux dirigeants

En son article 20, la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

« Les Associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 500 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des deux hauts dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. »

Nous publions la rémunération des dirigeants de l'Association :

L'enveloppe globale de salaires bruts (sans aucun avantage en nature), pour 2025 est de 129 581,68 €.

Voir attestation de l'expert-comptable

10

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT



Règles et Méthodes Comptables

Voir attestation de l'expert-comptable

11

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	406 216,65		3 264,43			409 481,08
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	88 909,40		13 892,80	82 989,91		19 812,29
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	495 126,05		17 157,23	82 989,91		429 293,37
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	4 190 797,47					4 190 797,47
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	372 558,90		107 163,34			479 722,24
	Instal technique, matériel outillage industriels	76 344,35		1 498,86			77 843,21
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	129 603,66					129 603,66
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	524 288,88		13 334,84			537 623,72
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 293 593,26		121 997,04			5 415 590,30
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TIENS A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	198 719,49		2 836,50			201 555,99
	Prêts et autres immobilisations financières	81 802,82		2 682,10			84 484,92
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	280 522,31		5 518,60			286 040,91
TOTAL		6 069 241,62		144 672,87	82 989,91		6 130 924,58

Voir attestation de l'expert-comptable

12

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			18 797,73	25 156,01		43 953,74
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			5 919,49	742,66		6 662,15
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			24 717,22	25 898,67		50 615,89
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			843 797,90	177 010,80		1 020 808,70
	sur sol d'autrui			3 969,56	11 219,43		15 188,99
	instal. agencement aménagement			80 664,39	9 677,68		90 342,07
	Instal technique, matériel outillage industriels			70 856,47	27 859,63		98 716,10
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			85 286,45	15 814,25		101 100,70
	Matériel de bureau, mobilier			264 316,58	37 121,68		301 438,26
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				1 348 891,35	278 703,47		1 627 594,82
TOTAL				1 373 608,57	304 602,14		1 678 210,71

Voir attestation de l'expert-comptable

13

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	89 828,09	7 558,58	54 425,67	42 961,00
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	89 828,09	7 558,58	54 425,67	42 961,00
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	50 000,00			50 000,00
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	162 475,79	109 598,32	62 037,81	210 036,30
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	212 475,79	109 598,32	62 037,81	260 036,30
TOTAL GENERAL		302 303,88	117 156,90	116 463,48	302 997,30
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			116 575,34	116 463,48	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Voir attestation de l'expert-comptable

14

31 décembre 2025 - 12 mois

Association JEUNESSE ET HABITAT

orcom

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	47 209,84	47 209,84	
	Autres immobilisations financières	37 275,08	37 275,08	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	52 054,78	52 054,78	
	Autres créances clients, usagers	470 067,44	470 067,44	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 145,13	10 145,13	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	6 503,05	6 503,05	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	244 069,80	244 069,80	
	Charges constatées d'avance	38 895,28	38 895,28	
	TOTAL DES CREANCES	906 220,40	906 220,40	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 598 534,98	64 066,81	381 795,78	1 152 672,39
	Emprunts et dettes financières divers	208 015,86	30 000,00	90 000,00	88 015,86
	Fournisseurs et comptes rattachés	267 017,54	267 017,54		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	123 733,53	123 733,53		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	271 056,00	271 056,00		
	Impôts sur les bénéfices	733,00	733,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	51 856,32	51 856,32		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	12 650,99	12 650,99		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 041,02	13 041,02		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	24 852,54	24 852,54		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	182 666,67	182 666,67		
	TOTAL DES DETTES	2 754 158,45	1 041 674,42	471 795,78	1 240 688,25
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Voir attestation de l'expert-comptable

15

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	
----------------------------	---------------------------------	---

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 042 418,67	26 661,68			1 069 080,35
Autres réserves					
Report à nouveau	(129 628,83)	(48 199,34)	26 661,68		(151 166,49)
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	1 082,07			26 661,68	(25 579,61)
Excédent ou déficit de l'exercice	(21 537,66)	21 537,66		232 274,14	(232 274,14)
Situation nette	892 334,25		26 661,68	258 935,82	660 060,11
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 924 133,11		639 807,70	700 609,01	1 863 331,80
Provisions réglementées					
TOTAL	2 816 467,36		666 469,38	959 544,83	2 523 391,91

Voir attestation de l'expert-comptable

16

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	
----------------------------	---------------------------------	---

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	2 816 445,41	46 796,50	699 209,01	2 164 032,90
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	2 816 445,41	46 796,50	699 209,01	2 164 032,90
Quotes-parts virées au compte de résultat	892 312,30	108 997,81	700 609,01	300 701,10

Voir attestation de l'expert-comptable

17

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	
----------------------------	---------------------------------	---

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		38 895,28	38 895,28
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			38 895,28

Voir attestation de l'expert-comptable

18

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	
----------------------------	---------------------------------	---

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		182 666,67	182 666,67
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			182 666,67

Voir attestation de l'expert-comptable

19

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	
----------------------------	---------------------------------	---

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		291 281,00	126 111,17	290 794,78	12 852,94	721 039,89
Subventions d'investissement					(652 412,51)	(652 412,51)
TOTAL		291 281,00	126 111,17	290 794,78	(639 559,57)	68 627,38

Voir attestation de l'expert-comptable

20

31 décembre 2025 - 12 mois	Association JEUNESSE ET HABITAT	orcom
----------------------------	---------------------------------	--------------

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Emprunt GIC (GNOSSAL) : Engagement par l'Association Jeunesse et Habitat de réserver deux places prioritaires pendant la durée du financement		38 112,25	
		38 112,25	
Total des engagements financiers (1)		38 112,25	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Voir attestation de l'expert-comptable

21